

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élis DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nicole LAURIA, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Chantal PASSET, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 mai 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Jérôme AGNELLET, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/056 - ALPAGE DU LINDION – ALIMENTATION EN EAU - CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE DRAN ABLON CRUET – AVENANT N°1

M. Rémi FRADIN, Conseiller Municipal, directement intéressé, ne prend pas part aux votes et se retire de la salle consulaire.

Le syndicat de l'AFP Dran Ablon Cruet, par délibération du 28 mars 2024, a validé le portage d'une opération relative à l'amélioration des conditions d'alimentation en eau à l'alpage du Lindion.

Par délibération n°2024/107 du 12 septembre 2024, la Commune a autorisé M. le Maire à signer la convention proposée qui précisait les modalités d'intervention de l'AFP dans le cadre de ces travaux et qui indiquait le coût des travaux.

Compte tenu de l'évolution du coût des travaux, il convient de proposer à la signature, un avenant n°1 à la convention. Le montant de l'avenant s'élève à 1 386€ TTC dont 1 320€ TTC à la charge de la commune de THÔNES au titre des travaux.

.../...

Il est rappelé le plan de financement suivant :

- 1 320€ TTC au titre des travaux
- 66€ de participation de la commune de Thônes à l'AFP (correspondant à 5€ du cout total de l'opération) et permettant de prendre en charge les couts de fonctionnement de l'AFP

Nom des bénéficiaires	N°	Coût opération TTC	Assistance SEA74	Coût travaux TTC	Financements		Part. AFP 5,00%
					Subvention CD74	Participation Commune de Thônes	
Alpage communal du Lindion -Alimentation en eau - COMMUNE DE THONES	32	67 035,00 €	4 875,00 €	62 160,00 €	53 628,00 €	13 107,00 €	3 351,75 €
Travaux Supplémentaire		1 320,00 €		1 320,00 €	0,00 €	1 320,00 €	66,00 €
TOTAUX avec avenant		68 355,00 €	4 875,00 €	63 480,00 €	53 628,00 €	14 427,00 €	3 417,75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention, tel que proposé en annexe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 mai 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jérôme AGNELLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **27 MAI 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2025**

THÔNES, le **28 MAI 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



**Association Foncière Pastorale de Dran Ablon
CCVT – Communauté de Communes des Vallées d
14 rue Bienheureux Pierre Favre
74 230 THONES**

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 074-217402809-20250515-CM25056-DE

S'LO

CONVENTION DE MANDAT

Alimentation en eau à l'alpage du Lindion

Avenant n° 1

Entre

LA COMMUNE DE THÔNES, Mairie, Place de l'Hôtel de Ville – BP 82 – 74230 THÔNES, représenté par Monsieur Pierre BIBOLLET, Maire, dûment mandaté par délibération 2025/ en date /2025,

ci-après dénommé « la COMMUNE »,

d'une part,

et

L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE DRAN ABLON CRUET autorisée par Arrêté Préfectoral en date du 21 octobre 1976 représentée par son Président, Monsieur Bruno DUMEIGNIL dûment mandaté par délibération DEL2025/ en date /2025

ci-après dénommée « l'AFP ».

d'autre part.

EXPOSE

Conformément à la délibération du syndicat N°DEL2024/07 en date du 28/03/2024, une convention de mandat est intervenue entre l'AFP et la Commune de Thônes pour le programme suivant :

- Alimentation en eau à l'alpage du Lindion – programme 32

Cette convention a pour objet de confier à l'AFP, qui l'accepte, le soin de réaliser ces opérations pour le compte de la Commune, propriétaire de l'alpage, dans les conditions fixées ci-après.

Or la mise en œuvre de l'opération 32 nécessite une enveloppe financière complémentaire de 1 386€ TTC pour la création d'une plateforme pour un bassin abreuvoir y compris raccordement sur conduite

Un avenant à la convention de mandat initiale doit être conclue entre l'AFP et la Commune afin d'actualiser les montant financiers des travaux et de la participation de la commune pour ce programme.

Il a été établi ce qui suit.

Article 1 – Actualisation du plan de financement de l'opération sous mandat n° 32 du budget de l'AFP - Alimentation en eau à l'alpage du Lindion

- Section Investissement du Budget de l'AFP pour la création d'une plateforme pour un bassin abreuvoir y compris raccordement sur conduite pour 1320€ TTC.

Nom des bénéficiaires	N°	Coût opération TTC	Assistance SEA74	Coût travaux TTC	Financements		Part. AFP 5,00%
					Subvention CD74	Participation Commune de Thônes	
Alpage communal du Lindion -Alimentation en eau – COMMUNE DE THONES	32	67 035,00 €	4 875,00 €	62 160,00 €	53 628,00 €	13 107,00 €	3 351,75 €
Travaux Supplémentaire		1 320,00 €		1 320,00 €	0,00 €	1 320,00 €	66,00 €
TOTAUX avec avenant		68 355,00 €	4 875,00 €	63 480,00 €	53 628,00 €	14 427,00 €	3 417,75 €

- **Section Fonctionnement du Budget de l'AFP**

Participation de **La Commune** à l'AFP (5 % du coût total de l'opération) **66 €** permettant de prendre en charge les coûts de fonctionnement de l'AFP (assurance, secrétariat, cotisations, etc...).

Article 2 – Dispositions générales

Les autres dispositions de la convention précitée restent inchangées.

Fait en deux exemplaires au La Balme de Thuy, le

La Commune de THONES
Pierre BIBOLLET
Maire

L'AFP DE DRAN - ABLON - CRUET
Bruno DUMEIGNIL
Président